Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 018-211802335-20261020-2026067-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-SATUR

Délibération n°2026.067

L'an deux mil vingt-six, le vingt octobre, à dix-huit heures
le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SATUR (Cher)
dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du conseil, sous la présidence de M. Christian DELESGUES, Maire.

Nombre de Conseillers

En exercice : 15
Présents : 12
Procurations : 3
Votants : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 octobre 2026

Étaient présents : CARMELLINO-DIBON Bruno, CARMELLINO-DIBON Claire, CHAPUIS Philippe, COQUERY Liliane, DELESGUES Christian, FLEURIET Lynda, FOURNIER Ophélie, GUILLIER Vincent, JALBY Jean-Paul, LAPORTE Alexandre, MAZOUZ Josiane, THOMAS Corine.

Objet :
Suppression de six postes

Absents avec procuration :
Mme GANA Dominique avait donné procuration à Mme COQUERY Liliane ;
M. NOËL Patrick avait donné procuration à M. DELESGUES Christian ;
M. PETIT Jean-Pierre avait donné procuration à Mme FLEURIET Lyda

Absent excusé : /

Absent non excusé : /

Secrétaire : M. CARMELLINO-DIBON Bruno

Vu :
- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- le Code Général de la Fonction Publique,
- le tableau des effectifs existant,
- l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 5 octobre 2026 ;

Considérant
- la nécessité de supprimer six postes pour cause d'avancements de grade, de promotion interne et de démission.

Monsieur le Maire propose la suppression :
- d'un poste d'attaché territorial à temps complet suite à avancement de grade.
- d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet suite à avancement de grade.
- d'un poste d'adjoint technique principal 2ème classe à temps complet suite à avancement de grade.

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 018-211802335-20261020-2026067-DE

- d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet suite à promotion interne.
- d'un poste d'adjoint technique territorial suite à avancement de grade.
- d'un poste d'adjoint d'animation principal 1ère classe suite à démission.

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
Le Conseil Municipal,

ACCEPTE la proposition précitée ;
SUPPRIME un poste d'attaché territorial à temps complet ;
SUPPRIME deux postes d'agents de maîtrise à temps complet ;
SUPPRIME un poste d'adjoint technique principal 2ème classe à temps complet ;
SUPPRIME un poste d'adjoint technique territorial à temps complet ;
SUPPRIME un poste d'adjoint d'animation principal 1ère classe.

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
Le Conseil Municipal,

ACCEPTE la proposition précitée.
AUTORISE que la présente délégation soit exercée par le suppléant de Monsieur le Maire en cas d'empêchement de celui-ci.

Le Secrétaire, M. CARMELLINO-DIBON Bruno

Et ont signé les Membres Présents
Pour extrait conforme,
à Saint-Satur, le 21 octobre 2026
Le Maire, Christian DELESGUES

MAIRIE DE SAINT-SATUR 18300

Certifié exécutoire
Compte tenu de la
Transmission en Préfecture
et de la publication en ligne
le 23 octobre 2026